

DELIBERATION 2016-92

LE 8 DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 2 DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - Mme MASANET C. - M. NENCIONI S. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. - Mme SALOMON M-L. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. FONTVIEILLE H. procuration à Mme GUIRAUD I. – M. DE BOISGELIN P. procuration M. CLAMOUSE A. – M. PAINTRAND J-F. procuration à Mme VESSIOT A. – M. MARTIN-LAVAL B. procuration à M. TRINDADE J. – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D. – M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – M. CARABASSE P.

ABSENTE : Mme MAUREL P.

Monsieur José TRINDADE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : SUBVENTION PROJET ASSOCIATION PENA LOU TERRAL

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement
- les subventions projets

Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention projet pour la Pena Lou Terral pour l'achat de tenues des musiciens avec changement de logo.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ATTRIBUE** à la Pena Lou Terral la somme de 2 000 € qui correspond à la participation financière à l'achat de tenue pour les musiciens avec changement de logo ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2016.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

